

À une session **ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption tenue en la salle des délibérations de ce conseil, à L'Assomption, le **23 janvier 2023**, à **17 : 07 heures**, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants:

Monsieur Nicolas Dufour, Monsieur Normand Grenier, Monsieur Bernard Landreville, Monsieur Steve Mador, Monsieur Steve Plante,

formant quorum sous la présidence du préfet : Monsieur Sébastien Nadeau, Monsieur Joffrey Bouchard, directeur général, et Madame Nathalie Deslongchamps, directrice et greffière-trésorière adjointe, sont également présents.

RÉSOLUTION NO. : 23-01-023

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ
PRIORITÉS D'INTERVENTION 2023 - 2024

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a prévu des ententes relatives dans le cadre du fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a pleine compétence pour favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les obligations énoncées à ladite entente prévoient, entre autres, l'identification annuellement des priorités d'intervention pour notre territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter les priorités d'intervention 2023 de la MRC de L'Assomption et que ces priorités sont celles valides pour l'année 2023 - 2024, soit pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Plante, maire de la Ville de L'Épiphanie, Appuyé par monsieur Normand Grenier, maire de la Ville de Charlemagne, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

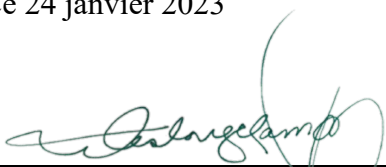
QUE le préambule ci-haut fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil de la MRC de L'Assomption adopte les priorités d'intervention 2023 - 2024 de son territoire, élaboré à partir de son énoncé de vision stratégique 2031 en cohérence avec les orientations et objectifs de son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

QUE les priorités d'intervention 2023 - 2024 de la MRC de L'Assomption sont annexées pour en faire partie comme si au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme
À L'Assomption, Québec
Ce 24 janvier 2023



Nathalie Deslongchamps, OMA
Directrice des services administratifs et
Greffière-trésorière adjointe

Priorités d'intervention 2023-2024 de la MRC L'Assomption

Étant donné la pleine compétence reconnue à la MRC de L'Assomption pour favoriser le développement local et régional sur son territoire et la signature d'une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Fonds régions et ruralité.

Prenant appui sur l'**énoncé de vision stratégique 2031** de la MRC de L'Assomption, et en cohérence avec les orientations et objectifs de son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), voici les priorités d'intervention de la MRC pour l'utilisation du Fonds régions et ruralité.

Énoncé de vision stratégique 2031 (SADR)

« Assumer pleinement son rôle de pôle social, culturel et économique pour une contribution durable au sein de la communauté lanadoise et métropolitaine de Montréal »

Volet d'intervention	Priorités d'intervention
ÉCONOMIE	<p>Prenant appui sur les orientations de CIENOV et sa vision :</p> <p>« Accélérer la conversion économique de la MRC en orientant le développement vers des secteurs économiques à forte valeur ajoutée et en misant sur le capital humain, l'innovation et une utilisation optimale de l'espace de développement »</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la croissance économique du territoire en offrant les services de première ligne aux entreprises en phase de lancement et/ou de croissance. ➤ Accompagner les entreprises structurantes du territoire dans leur planification afin de favoriser la création d'emplois de qualité et à valeur ajoutée. ➤ Soutenir le déploiement des grands projets économiques identifiés dont prioritairement Zone Agtech et CIETECH. <p>Afin d'assurer le développement de la zone agricole et prenant appui notamment sur certaines orientations du Plan de développement de la zone agricole (PDZA):</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'innovation et la création de richesses pour les productions agricoles. ➤ Consolider notre pôle de recherche et de développement en agriculture et en biologie végétale. ➤ Maximiser les retombées de l'agriculture périurbaine.
COMMUNAUTÉS ET MILIEU DE VIE	<p>Prenant appui sur les orientations relatives à l'amélioration du milieu de vie du SADR :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la participation active des communautés et de tous les citoyennes et citoyens ➤ Favoriser le développement d'un milieu de vie de qualité. ➤ Maintenir une concertation régionale.
CULTURE PATRIMOINE ET ATTRAITS	<p>Prenant appui sur les orientations relatives à l'amélioration du milieu de vie du SADR et sur les objectifs de la Politique cadre en culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir le dynamisme culturel et le développement de nos attraits. ➤ Renforcer notre identité. ➤ Mettre en valeur notre patrimoine humain et bâti.
ENVIRONNEMENT	<p>Prenant appui sur les orientations relatives aux éléments environnementaux du SADR :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Protéger et de mettre en valeur les ressources naturelles de son territoire.